

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 31 (1893)  
**Heft:** 34

**Artikel:** Un premier oculiste à Lausanne  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-193783>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### LES ABONNEMENTS

datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou du 1<sup>er</sup> octobre.

### Un premier oculiste à Lausanne.

Nous voyons dans l'intéressant compte-rendu de l'Asile des aveugles, qui vient de paraître, que le Comité d'administration de cet établissement prend ses mesures pour célébrer l'an prochain, par une réunion qu'il cherchera à rendre aussi intéressante que possible, le cinquantième anniversaire de l'ouverture de l'Asile, en 1844.

Des questions mises à l'étude dès maintenant feront l'objet de rapports qui démontreront les services que cette institution a rendus jusqu'ici, et dans lesquels la mémoire des fondateurs de l'œuvre et de ceux qui s'y sont dévoués sera rappelée comme elle mérite de l'être.

Ceci nous remet en mémoire quelques notes, que nous avons en portefeuille, et qui vont nous montrer combien Lausanne possédait peu de ressources au point de vue ophthalmologique, dix ans seulement avant la fondation de l'Asile des aveugles. Personne ici ne s'était encore voué à l'étude des maladies de l'œil et à leur traitement ; aussi les malades accouraient-ils de tous côtés à l'annonce d'un spécialiste étranger, en passage, quoique celui-ci ne fût souvent qu'un habile charlatan.

Dans le courant de l'été de 1834, les Lausannois apprirent tout à coup qu'un nommé Williams, d'origine anglaise, et s'intitulant *ancien oculiste de feu le roi Louis XVIII et de Charles X, oculiste honoraire de LL. MM. Louis-Philippe 1<sup>er</sup>, roi des Français, et Léopold 1<sup>er</sup>, roi des Belges*, était en séjour à Ferney-Voltaire, où il donnait des consultations (gratuites pour les pauvres) et opérait des guérisons merveilleuses.

A la nouvelle de son prochain départ de Ferney pour Lausanne, plusieurs de ses malades de Genève et des environs se réunirent pour le supplier de rester encore quelque temps dans la contrée. La requête qu'ils lui adressèrent à cet effet fut publiée dans le *National genevois* et reproduite par les journaux de Lausanne. En voici quelques passages :

Monsieur,

La nouvelle de votre départ a jeté parmi tous vos malades la consternation, la tristesse

et le désespoir. Que la richesse et l'opulence prodigent, pour vous retenir plus longtemps ici, des promesses et de l'or, cela ne peut vous surprendre ! Est-il un prix à vos bienfaits ? Mais les malheureux indigents que vous traitez gratuitement, avec une générosité sans bornes, quels moyens pourront-ils employer, si ce n'est celui d'un appel à votre humanité, pour la prolongation de vos soins.

Chaque jour voit s'accroître les merveilleuses cures que vous opérez sur tant d'autres malades avec un désintéressement sans exemple.

Daignez, Monsieur, entendre les vœux de tant d'infortunés que vous vous êtes attachés pour jamais par les liens sacrés du respect et de la reconnaissance, et soyez persuadé que, quoique beaucoup de vos malades soient déjà guéris ou soulagés au point de pouvoir vaquer à leurs occupations, il en reste plusieurs dont la guérison moins avancée réclame la continuation de votre traitement et de vos soins généreux.

Pénétrés de confiance et d'admiration, nous vous supplions de vouloir bien prolonger votre séjour dans notre voisinage le plus longtemps possible, non seulement dans l'espoir d'une guérison que vous ne voudriez pas laisser imparfaite, mais encore dans l'intérêt d'une foule de malheureux qui ignorent peut-être que vous êtes si près.

Cette supplique était suivie de nombreuses signatures, parmi lesquelles nous relevons les suivantes :

M<sup>me</sup> veuve Ducommun, âgée de 80 ans, à Genève, rue des Chaudronniers, 4, aveugle depuis 3 ans ; voit clair.

M<sup>me</sup> veuve Dunand, âgée de 60 ans, à St-Genis, a perdu la vue d'un œil depuis 50 ans ; voit le jour.

M. Pertin, âgé de 47 ans, à Végy, aveugle depuis 4 ans ; voit clair.

M<sup>lle</sup> Louise Rochat, rue J.-J. Rousseau, 66, œil droit perdu depuis 6 1/2 ans ; voit des deux yeux.

Le fils de M. Lions, cafetier, âgé de 10 ans, à Montbrillant, aveugle depuis 6 mois ; voit clair.

La fille de M<sup>me</sup> Grouire, 4 ans, à Genève, rue du Temple, aveugle ; voit après un jour de traitement.

M. Williams, cédant à ces sollicitations, consentit à prolonger de quelques jours son séjour à Ferney. Il reçut à cette occasion une pièce de vers débutant ainsi :

Suspend ton vol, ô bienfaisant génie,  
Entends la voix de la douleur ;

C'est elle aujourd'hui qui te crie :  
Tu te dois au malheur, etc.

\* \* \*

L'arrivée à Lausanne de M. Williams fut presque un évènement. Voici comment il était annoncé par les journaux lausannois de l'époque :

M. le docteur Williams, membre de plusieurs académies et oculiste honoraire des rois de France et de Belgique, vient d'arriver dans notre ville où sa réputation l'avait précédé. Nous sommes heureux de l'annoncer au public et surtout aux pauvres que, fidèle à ses bienfaites habitudes, il recevra et traitera gratuitement. Son habileté, ses cures nombreuses, son dévouement au malheur et les succès qu'il a obtenus en France, en Angleterre et dernièrement à Genève, en traitant des maladies d'yeux dont la guérison ne laissait plus d'espoir, doit inspirer la plus haute confiance, et justifier celle dont il jouit. Son cabinet est ouvert tous les jours au *Lion d'Or*.

Quelques jours plus tard, M. Williams, se décidant à rester quelques semaines à Lausanne, s'installait rue d'Etraz, n° 36. Et la presse de redoubler d'éloges :

L'arrivée de M. Williams a déjà fait époque ; chaque jour, à neuf heures, sa porte est assiégée de malades qu'il traite gratuitement, lorsque leur indigence est attestée par le pasteur ou par l'autorité. Les personnes de la classe aisée peuvent le consulter soit personnellement de 10 heures à 4 heures, soit par correspondance. M. Williams leur donnera son opinion sans honoraires.

Parmi les nombreux malades qui se sont présentés, on remarque un enfant âgé de deux ans, privé de la vue d'un œil, et qui, après un traitement de deux jours, a supporté sans effort le jour et la lumière. Les malades qu'il traite depuis avant-hier ont tous été interrogés, et il en est de graves. Tous, sans exception, ont déclaré que leur état avait déjà éprouvé une grande amélioration. De pareils bienfaits laissent de longs souvenirs.

Chaque jour, nos journaux étaient remplis de lettres de remerciements et de félicitations adressées à M. Williams par des malades traités par lui, déclarant pour la plupart qu'ils avaient été abandonnés par les plus célèbres médecins de Genève et des environs, et dont le traitement était resté sans effet.

Mais ce qu'il y a de plus étonnant dans tout cela, c'est que M. Williams,

qui disait avoir hâte de rentrer à Paris, où il était attendu, et qui ne consentait à rester parmi nous que quelques jours, au plus quelques semaines, se décida tout à coup à se fixer à Lausanne pour six mois!...

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans nos journaux de juillet 1834 :

Le Conseil de santé, après s'être convaincu que les remèdes de M. Williams *pouvaient être efficaces dans de certains cas, et n'étaient pas d'ailleurs nuisibles à la santé*, lui a permis l'exercice de son art dans le canton de Vaud pendant six mois. Ce seul fait suffit pour répondre aux attaques dirigées contre cet oculiste avec un acharnement dont il y a heureusement peu d'exemples chez nous.

D'un autre côté, M. Convers, docteur-médecin à Vevey, écrivait à la *Gazette de Lausanne* une lettre, dans laquelle il disait :

J'ai vu un jeune garçon de Montreux, aveugle de naissance, qui me fut présenté il y a quatorze ans pour l'opérer de deux cataractes, ce que je n'entrepris pas, ayant reconnu qu'elles étaient accompagnées de goutte serrene. Depuis lors, il est resté complètement aveugle; aujourd'hui, après le traitement de M. Williams, il voit assez pour se conduire. J'en ai vu un autre qui était aussi aveugle, guéri au point de relever une épingle jetée sur le plancher au hasard.

Quoiqu'il en soit des cures merveilleuses de M. Williams, on remarquera sans doute, dans la déclaration du Conseil de santé, la phrase que nous avons soulignée : *pouvaient être efficaces dans de certains cas, etc.*

D'un autre côté, ce qui précède nous montre combien il était difficile à cette époque de faire soigner les maladies des yeux, et comment, faute d'oculistes sérieux, les malades, sans cesse en quête d'un guérisseur, et alléchés par de bruyantes réclames, se confiaient aveuglément à des mains inconnues.

\* \* \*

Dix ans plus tard, cependant, c'est-à-dire en 1844, s'ouvrait notre hôpital ophthalmique, ayant à sa tête M. le docteur Recordon, dont la réputation se répandit rapidement au-delà de nos frontières, et dont le digne successeur, M. Marc Dufour, continue aujourd'hui l'œuvre si bien commencée, avec toute l'habileté et la haute compétence que lui donnent ses éminentes qualités.

Pour mieux se rendre compte du chemin parcouru et des progrès réalisés depuis l'époque où M. Williams faisait tant de bruit dans notre ville, il suffit de glaner quelques chiffres dans le compte-rendu de l'Asile des aveugles, pour l'année 1892 :

Malades admis et traités dans le courant de l'année, 602. Guéris, 365. Améliorés, 114.

La consultation publique a été utilisée par 2378 personnes, et le chiffre total

des consultations s'est élevé à 6410. Opérations 327.

L. M.

### Quelques souvenirs de M. Léon de la Cressonnière.

*Au tir de Schwytz. — Les vraiment d'élite, origine de cette qualification. — Le Cercle de la Morue.*

Dans les lignes que nos journaux ont consacrées à la mémoire de M. de la Cressonnière, on a rappelé sa participation toujours si vive, si dévouée à nos tirs cantonaux et fédéraux, ainsi qu'au tir annuel de la Société des carabiniers de Lausanne, dont il était membre.

A ce propos, nous aimons à relire la lettre qu'il nous écrivait des bains de Baden, d'où il était allé « faire sa coupe » au tir fédéral de Schwytz, en juillet 1867. Elle montre éloquentement combien il était attaché à notre pays, dont il avait fait, comme on l'a dit, sa seconde patrie. En voici quelques alinéas :

Mercredi, la députation vaudoise est arrivée et c'était jusqu'alors la plus nombreuse. La musique militaire, les grappes de raisin ornant les chapeaux, lui donnaient un cachet particulier; aussi la colonne vaudoise a produit un bon effet et les Schwytzois l'ont accueillie avec une véritable sympathie. Le discours de M. Roguin, en remettant le drapeau, a été charmant de verve patriotique, d'à-propos et vivement applaudi.

La réponse de M. de Reding eût pu nous faire un peu rougir par les éloges prodigués à notre patriotisme, à notre énergie au moment du danger; il a cité 1838. Mais comme après tout il disait la vérité, nous avons pris le parti d'applaudir à tout rompre et de boire à l'envi dans les coupes de Charles-le-Téméraire. Au dîner, M. Ruchonnet a fait un discours des plus chaleureux, et, lorsque présentant les raisins et le blé, qui nous servaient de ralliement, il a dit que c'étaient les produits de la paix que nous apportions à Schwytz, les hourras n'ont pas manqué. En résumé, les Vaudois ont été très bien accueillis et leurs tireurs ont placé haut leur rang parmi les carabiniers, ce qui, vous le comprenez, a beaucoup embelli la fête pour les cœurs vaudois, et je me compte hardiment parmi eux.

Je suis enchanté de mon premier tir fédéral, et croyez bien qu'avec mon âge et malgré la petite pointe d'exaltation que vous me connaissez, je vous parle sérieusement et sincèrement en vous disant que de telles fêtes ne sont possibles qu'en Suisse, avec l'esprit public et les mœurs suisses, et qu'elles servent utilement à resserrer les liens des membres des différents cantons et à entretenir leur patriotisme. Le mien a été vivement excité et le souvenir que j'en emporte sera des plus durables.

Heureux, cent fois heureux pays où le peuple se donne de pareilles fêtes sans s'adresser à l'autorité; où la gaieté, la sympathie règnent, où l'ordre est maintenu par chacun, sans le *tricorné* du gendarme; où pas un accident n'arrive au milieu d'une foule compacte de

tireurs, et où l'on peut trouver assez de dévouement pour composer un comité entreprenant une aussi vaste organisation et la menant à bien!

Je suis venu à Baden me reposer de ma fatigue, qui était forte, je vous l'avoue, et je vous écris sous l'impression d'une joie peut-être d'enfant, mais vous me connaissez assez pour me comprendre et être indulgent, et sur mon manque involontaire de parole et sur la rédaction décousue de ma lettre.

Agrez, cher rédacteur, mes sincères salutations.

L. DE LA CRESSONNIÈRE.

A la fête des carabiniers qui eut lieu à Lausanne en juin 1867, on remarquait, à l'entrée de la Grenette, qui servait de cantine, le quatrain suivant composé par M. de la Cressonnière :

Carabinier, sur toi, soldat *vraiment* d'élite,  
Le pays peut placer son *plus ferme* soutien.  
Au combat, l'ennemi connaîtra ton mérite,  
A la paix, le canton son *meilleur* citoyen.

En reproduisant ce quatrain dans le *Conteur*, nous le faisons suivre de ces quelques réflexions :

« A la lecture de ces vers, on se demande tout naturellement comment d'antre il faut s'y prendre pour être bon citoyen sans être carabinier. La question, paraît-il, n'est pas facile à résoudre. D'un autre côté, cependant, il est possible d'être bon soldat sans être carabinier, car, pendant la fête, le service de garde, à la Pontaise et sur la Riponne, a été fait par des recrues de la caserne. De simples soldats de l'infanterie veillaient sur la fête des carabiniers. »

Ces quelques lignes nous valurent la spirituelle réponse qu'on va lire :

Lundi, 24 juin 1867.

A la rédaction du *Conteur vaudois*.

Cher rédacteur,

*Mea culpa, maxima mea culpa!* Je m'accuse humblement de la confection de ce malencontreux quatrain que je ne croyais pas destiné à exciter une critique ou patriotique ou littéraire; je n'y avais vu qu'une devise spécialement faite pour les personnes de la fête, comme toutes celles que l'on fait en pareil cas pour les chanteurs, gymnastes, etc., etc. Mais, puisque critique il y a, examinons les méfaits de ces quatre malheureux alexandrins. Je prends les mots soulignés.

Soldat *vraiment* d'élite.

Eh bien! voyez ce que c'est d'avoir l'esprit mal tourné! je ne vois là absolument que la vérité *vraie*. Un corps d'élite est un corps *choisi* dont tout le monde ne peut pas faire partie. Or, pour être carabinier, il faut passer un examen; en est-il de même dans le reste de l'armée? et l'autorité militaire multiplie assez les prises d'armes des carabiniers, pour les confirmer dans l'idée qu'ils sont un corps spécial, *choisi*, d'élite, en un mot. Si l'on prend le mot d'élite dans le sens de brave, d'instruit, de solide, alors on me permettra de faire remarquer que les carabiniers y ont bien droit, et que la réserve pourrait se plaindre de voir appeler élite les jeunes recrues de vingt ans; car elle, réserve, est aussi